



AMBASSADE DE SUISSE
AU MAROC

RABAT, le 17 octobre 1973

Boite postale 169
Tél. 246-95 et 310-24

Réf.: 222.320. - T/mbv

ad s.B.34.77.Maroc.O. - PM/sma
s.B.34.66.Maroc.O.

at	MH	DB	PM				a/a
Date	23.10.						26.
Vote	U	✓					11
EPD		22.10.73		15			
Ref.	s.B.34.77.Maroc.O.						

s.B.34.66. Maroc.O. ✓

Direction du droit
international public
du Département politique

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me transmettre une copie de la lettre que vous avez adressée le 5 octobre à notre Ambassade à Paris à propos de la communication qu'elle vous avait faite d'une coupure du "Canard Enchaîné".

Ce journal satyrique feignait de croire que les colons suisses du Maroc avaient reçu un traitement privilégié par rapport aux colons français en ce qui concerne l'indemnisation des terres que le Maroc leur a reprises.

La réflexion de votre lettre s'arrête là.

Or, j'ai dû constater à Rabat que ce qui pouvait intéresser les lecteurs du "Canard Enchaîné" ce n'est pas tellement le fait que les Suisses auraient été privilégiés, mais le fait que la Suisse est présumée capable par le "Canard Enchaîné" de violer la confiance que les clients étrangers de nos banques ont placée dans le droit suisse pour faire pression en cas de nécessité sur un gouvernement étranger, à l'effet de défendre des intérêts suisses.

Deux Ambassadeurs en effet représentant des pays voisins de la Suisse m'ont parlé de l'article du "Canard Enchaîné" comme si en effet celui-ci raisonnait avec un grand bon sens en avançant une pareille monstruosité.

X selon instructions ✓
M. Mover. PM

Dodis



- 2 -

J'ai naturellement rectifié l'appréciation de mes collègues avec une grande fermeté en leur déclarant que la Suisse n'a pas l'intention de diminuer, même pour le service des intérêts de ses ressortissants, la protection totale qu'elle accorde à la propriété privée et en particulier à celle de la clientèle de ses banques.

J'ai ajouté que notre position, qui devrait être bien connue depuis le lendemain de la guerre quand nous avons constamment rejeté la théorie qui voulait rendre responsable les particuliers des dettes et dommages de guerre des gouvernements, a été récemment confirmée et largement divulguée à la suite de la signature de l'accord que nous avons conclu avec les Etats-Unis au sujet de la poursuite en Suisse des avoirs de criminels.

Comme vous le voyez, les insinuations calomniatrices du "Canard Enchaîné" ont certainement fait naître vis à vis de notre pays et de nos banques des soupçons et des inquiétudes plus graves et plus généraux que vous ne semblez le penser.

Je vous laisse juger s'il ne serait pas nécessaire d'obliger le "Canard Enchaîné" à publier un démenti.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :



(de Tribolet)

cc: Service économique
et financier.